



**Grade licence - PACES - Première année commune aux  
études de santé**  
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade licence. Grade licence - PACES - Première année commune aux études de santé. 2017, Université de Corse Pasquale Paoli. hceres-02026831

**HAL Id: hceres-02026831**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026831>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

## Rapport d'évaluation

### Première année commune aux études de santé

Università di Corsica Pasquale Paoli

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formation : Sport santé

Établissement déposant : Università di Corsica Pasquale Paoli

Établissement(s) cohabilité(s) : /

### Présentation de la formation

L'Université de Corse Pascal Paoli (UCPP) organise, dans sa faculté de sciences et techniques de Corte, la préparation du concours de première année des quatre filières santé et de kinésithérapie en partenariat avec les universités de Paris-Descartes, Aix-Marseille, Nice et Paris Diderot. Une convention existe entre la collectivité territoriale de Corse (CTC) et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) pour la poursuite des études des étudiants de l'UCPP dans les facultés et instituts concernés après leur réussite au concours.

Cette formation de niveau première année de licence (L1) permet aux étudiants d'acquérir les connaissances de base dans le domaine des sciences exactes, biologiques et humaines ainsi que des connaissances spécifiques en rapport avec les métiers et spécialités qu'offrent les différentes filières de la formation santé (médecine/kinésithérapie, pharmacie, odontologie, maïeutique) qui seront enseignées dans les établissements partenaires pour les deuxième et troisième année (L2 et L3).

L'enseignement de cette première année commune aux études de santé (PACES - 60 crédits européens, ECTS) comprend un tronc commun (sept unités d'enseignement (UE) apportant 50 ECTS) et une UE spécifique de 50 heures apportant 10 ECTS pour chacune des filières.

Il comprend des cours théoriques dispensés en amphithéâtre pour l'effectif global (entre 150 à 190 étudiants selon les années) et des enseignements dirigés en salles dimensionnées pour des groupes de 50 étudiants. Certains enseignements (odontologie et une partie du cours de physique moléculaire) sont réalisés sous forme de DVD et bénéficient alors d'un tutorat explicatif.

Chaque filière a son propre *numerus clausus*. Les étudiants qui le souhaitent peuvent participer aux épreuves des quatre concours. En fonction des résultats obtenus aux différents concours, des possibilités de réorientation sont offertes aux étudiants essentiellement par l'intermédiaire de passerelles pédagogiques vers une deuxième année de licence de l'Université ou vers l'institut de formation aux soins infirmiers (IFSI) de Bastia et d'Ajaccio.

## Analyse de la PACES

Objectifs de la PACES et modalités pédagogiques
<p>Les objectifs de la formation sont de préparer le concours de la première année de médecine, odontologie, maïeutique, pharmacie et masso-kinésithérapie. Cet enseignement repose sur 473 heures de cours par an, répartis en deux semestres équilibrés avec des UE de tronc commun variant de 34 heures (UE mathématiques et bio statistiques) à 90 heures (chimie, biochimie, et biologie moléculaire). Les UE spécifiques filières sont abordées au cours du deuxième semestre et représentent 20 heures pour les filières médecine, maïeutique et pharmacie et 6 heures pour l'odontologie, une partie de l'enseignement étant réalisée par la mise à disposition de DVD.</p> <p>La mutualisation de 30 heures sur les 50 heures des UE spécifiques permet aux étudiants de suivre les cinq filières.</p> <p>Les modalités pédagogiques sont en majorité des cours magistraux en amphithéâtre présentiel. De plus, les étudiants bénéficient également d'enseignements dirigés dans cinq des huit UE ainsi que de la mise à disposition de DVD avec explications tuteurées pour certains cours non présentiels organisés avec d'autres universités (physiopathologie moléculaire et UE 8, filière odontologie, avec l'Université Paris Descartes). Il n'y a pas de mutualisation avec les autres formations de l'établissement.</p> <p>Les épreuves du concours reposent sur des questionnaires à choix multiples (QCM), à l'exception de l'UE 7 (santé, société et humanité, SSH) qui est en partie rédactionnelle et associée à des QCM. Il n'est pas précisé dans le document quel pourcentage de la note finale représente l'épreuve rédactionnelle ni quels sont les correcteurs de l'épreuve de SSH.</p> <p>Les épreuves QCM sont corrigées à l'Université Paris Diderot et les questions rédactionnelles sur place à l'UCPP.</p> <p>L'information sur cette formation est donnée sur le site internet de l'Université de Corse, complétée par des visites sur site pour les lycéens, la participation au salon de l'orientation et l'organisation d'une pré-rentrée PACES. Cependant l'organisation de ces événements d'information et la participation des enseignants de la formation ne sont pas clairement détaillées dans le document fourni.</p> <p>Des mesures particulières sont mises en place pour les étudiants en situation de handicap mais aucun dispositif particulier n'est prévu pour les étudiants salariés ou sportifs de haut niveau.</p> <p>La cellule Handicap de l'UCPP participe avec le responsable pédagogique de PACES et des responsables médicaux et administratifs à l'étude des demandes de temps additionnel aux épreuves pour ces étudiants.</p>
Dispositifs d'aide à la réussite
<p>Un tutorat est organisé sur place pour les étudiants de PACES par les enseignants de certaines UE. Il n'est pas précisé s'il est ouvert à tous ou s'il existe des conditions d'inscription.</p> <p>Deux formes de tutorat à distance sont organisées par d'anciens étudiants PACES de l'UCPP et avec un partenariat de l'Université Paris-Descartes. Grâce à ce tutorat, les étudiants bénéficient au cours de l'année de la préparation à deux concours blancs. Cependant, aucun renseignement n'est donné sur l'implication des enseignants de la filière à ce dispositif ni sur son incidence pour la réussite au concours.</p> <p>Des conseils sont dispensés aux étudiants redoublants sur l'inscription à plusieurs filières. Des journées de présentation des filières et des métiers sont organisées au début du semestre 2. Le choix de la filière est effectué par une enquête mail auprès des étudiants suite à la réception de leurs notes et de leurs classements aux quatre concours.</p> <p>Des dispositifs d'aide aux étudiants en difficulté en termes d'entretiens et d'aide à l'orientation sont mentionnés dans le document mais le repérage de ces étudiants et leur suivi n'est pas explicité. La réorientation est obligatoire pour les 15 % d'étudiants situés en fin de classement du concours au premier semestre, de même qu'au deuxième semestre pour les étudiants dont le classement est en dessous de trois fois la somme des <i>numerus clausus</i> des quatre filières.</p> <p>La possibilité pour les étudiants réorientés de se réinscrire en PACES après validation des crédits ECTS nécessaires dans une autre formation est offerte mais aucun étudiant ne l'a encore utilisée.</p>
Flux d'étudiants de PACES et taux globaux de réussite
<p>Les effectifs en PACES sont globalement stables sur les cinq dernières années (169 en 2011 et 181 en 2015) avec un taux de réussite dans une filière PACES de 21 à 27 % pour les étudiants inscrits à plus d'une filière et un taux de réussite globale entre 20 et 23 %. Le taux de réussite aux épreuves permettant la réinscription (reçus-collés ayant une note supérieure à 10/20 mais un rang de classement inférieur au <i>numerus clausus</i>) est de 34 à 42 %.</p> <p>Le recrutement est majoritairement local avec seulement huit étudiants hors académie et trois étrangers (Tunisie, Maroc et Monaco) sur les cinq dernières années.</p> <p>Le nombre de redoublants représente 27 à 41 % des promotions et leur taux de réussite est en moyenne de plus des trois quart d'entre eux, mais le dossier déposé par l'établissement ne précise pas si le multi choix de filières est un facteur favorisant la réussite.</p> <p>La grande majorité des étudiants inscrits en PACES est issue d'un baccalauréat scientifique (seulement deux étudiants provenant d'un baccalauréat économique et social en 2015-2016), dont la plupart avec une mention très bien surtout</p>

pour la filière médecine.

Des passerelles sont organisées avec plusieurs filières de l'UCPP (diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) *Analyses des milieux biologiques*, diplôme universitaire de technologie (DUT) *Génie biologique*, licence *Sciences de la Vie*, licence *Sciences physiques pour l'ingénieur*, licence *Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)*, *Droit* ou *Lettres*). La demande fait l'objet d'un dossier (fiche spécifique), et un jury examine les demandes selon les notes, voire même propose une réorientation automatique. Il existe des passerelles spécifiques avec places retenues pour les étudiants « reçus-collés » pour l'oral d'entrée en IFSI (Institut de formation en soins infirmiers) de Bastia et Ajaccio (10 % de la promotion de l'IFSI). Un accompagnement spécifique permet également l'insertion en L3 *Biochimie*. Malgré ces dispositions, la majorité des étudiants ne poursuivent pas à l'UCPP.

La poursuite d'études au sein de l'UCPP pour les étudiants en échec (10,9 %) est très inférieure au nombre des étudiants à réorienter (45 %). Le devenir de ces étudiants n'est pas explicité dans le document.

En revanche, un dispositif intéressant est mis en place pour aider au retour en Corse des étudiants ayant réussi PACES et qui sont partis faire leurs études sur le continent (politique de santé de la collectivité territoriale de Corse) mais le document n'apporte pas de précision sur la teneur des aides.

#### Flux d'étudiants et taux de réussite dans chacune des filières de PACES

De 82 à 92 % des étudiants de PACES s'inscrivent en médecine, 46 à 59 % en odontologie, 42 à 60 % en pharmacie et 33 à 44 % en maïeutique. Il est impossible sur la base des chiffres fournis par l'établissement de déterminer les taux de réussite par filière, et surtout selon les choix des étudiants. En effet, on ne dispose d'aucune information sur la prise en compte du nombre d'inscription, et sur la satisfaction de l'étudiant par rapport à son choix.

Jusqu'en 2014-2015, seuls des étudiants ayant un baccalauréat scientifique avaient réussi un des concours accessibles. En 2015-2016, deux étudiants titulaires d'un baccalauréat économique et social sont parmi les 25 ayant réussi médecine. Les mentions très bien représentent 48 à 72 % des étudiants ayant réussi médecine. Compte-tenu des effectifs très faibles, on ne peut porter une analyse sur les effectifs des autres filières. Globalement, on attendrait une analyse plus finement descriptive des taux de réussite par filière, notamment en fonction des souhaits des étudiants.

#### Pilotage de la PACES

Le tableau des enseignants est fourni avec grade et enseignements dispensés ainsi que l'implication éventuelle comme responsable pédagogique d'UE. Il existe une bonne diversité de profil, comportant outre des hospitalo-universitaires, des enseignants chercheurs notamment dans les disciplines fondamentales enseignées. L'équipe est composée de personnels locaux (Corse), et des universités partenaires (Paris Descartes, Paris Diderot, Nice et Marseille) à part équivalente ce qui permet une représentativité intéressante des différents acteurs de la formation.

Il n'y a pas de jury par filière mais un jury commun composé de deux responsables de chaque UE et présidé par le président de l'UCPP. La délibération du jury pour les deux semestres se fait à Paris mais aucune précision n'est apportée dans le document sur ce dispositif particulier.

Une partie du suivi des orientations est réalisée par l'équipe pédagogique grâce à l'extraction de notes dans Apogée pour les étudiants poursuivant leurs études à l'UCPP ce qui représente toutefois un faible contingent (de 16 à 25 étudiants par promotion PACES).

Il n'existe pas de conseil de perfectionnement mais un conseil pédagogique formé d'un représentant de chaque UE en tient lieu. La participation des étudiants à ce conseil n'est pas précisée. Ce conseil est chargé en particulier des modifications pédagogiques et de l'élaboration des sujets du concours.

L'évaluation des enseignements par les étudiants est réalisée à l'aide d'un questionnaire mis à disposition des étudiants sur l'espace numérique de travail. Un nombre important d'étudiants y répond (133 en 2015-2016 sur 181 inscrits) sans que l'on sache si les étudiants qui répondent ont effectivement assisté aux cours qu'ils évaluent. Le conseil pédagogique examine cette évaluation mais le document n'apporte pas d'indication concernant ses effets sur l'organisation de la formation. Il n'est pas rapporté de processus d'autoévaluation spécifique de la formation.

L'ensemble réalise une équipe de pilotage solide qui s'appuie sur ses liens extérieurs avec les universités partenaires mais laisse des possibilités d'optimisation (suivi des orientations non détaillé alors que le contingent pourrait le permettre compte-tenu de sa petite taille, absence de conseil de perfectionnement).

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- Nombreuses mutualisations avec les universités partenaires de la formation.
- Passerelle spécifique avec l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de Bastia et Ajaccio pour la réorientation des étudiants reçus-collés et passerelle en troisième année de licence *Biochimie*.
- Accompagnement des étudiants bien organisé : enseignement dirigé, tutorat, situation de handicap.

### Points faibles :

- Pas de descriptif précis des taux de réussite par filières.
- Pas de conseil de perfectionnement spécifique.

### Avis global et recommandations :

Les informations clés sont présentes dans le dossier. Les objectifs pédagogiques sont énoncés, et diffusés aux étudiants par plusieurs moyens. L'équipe pédagogique est solide, interuniversitaire, avec une parfaite complémentarité des compétences. Les dispositifs d'aide à la réussite sont multiples, avec des informations organisées et répétées concernant les différentes filières et leurs débouchés. Les flux des étudiants sont régulés avec une réorientation en fonction des notes, ce qui permet d'aider les étudiants dans leur reclassement ou réorientation. Le dossier manque cependant de renseignements pour évaluer la bonne relation entre les vœux de l'étudiant et son choix de filière.

L'organisation générale est de qualité. Néanmoins on pourrait recommander la mise en place d'une autoévaluation et la participation au comité de perfectionnement des facultés de médecine partenaires (Paris Descartes et Paris Diderot) ce qui pourrait permettre d'optimiser encore les supports aux enseignements et l'accompagnement des étudiants, notamment dans les réorientations.

# Observations de l'établissement





Éléments de réponse aux avis et recommandations des experts du HCERES

PACES

L'effectif d'entrée en PACES est régulé mais en 2016-2017, nous avons augmenté notre capacité d'accueil pour accueillir tous les étudiants de l'académie qui ont souhaité s'inscrire, soit 245 étudiants. Pour 2017-2018, nous avons enregistré 440 demandes de néobacheliers sur l'application post-bac dont 140 extérieures à l'académie.

Nous n'avons pas mis en place de conseil de perfectionnement spécifique. Après discussion avec les responsables pédagogiques des PACES des universités partenaires (Paris Descartes et Paris Diderot), nous avons proposé de mettre en place un conseil pédagogique élargi au tutorat du C2P1 et à l'association étudiante asclépios qui est responsable du tutorat soutenu par l'IUS. La première réunion de ce conseil aura lieu à Paris en juin 2017. Il sera possible de l'étendre aux professionnels de santé par la suite. Cette implication différée des professionnels est en lien avec la signature d'une convention concernant la formation délocalisée de troisième cycle en médecine ambulatoire qui devrait être finalisée au plus tard fin 2017.

Notre situation est particulière car avec cinq filières et quatre universités partenaires, il n'est pas possible d'évaluer les taux de réussite par filière. Les étudiants choisissent préférentiellement les villes de poursuite d'étude plutôt que les spécialités. Le choix de filière est fait en présentiel en amphithéâtre. Nous faisons néanmoins un sondage préalable au choix par mail auprès des étudiants mais qui ne nous permet pas de pouvoir réaliser des statistiques utilisables.

Une autoévaluation des enseignements est prévue dans le cadre d'une enquête en ligne sur l'espace numérique de travail. Ces données ne sont pas traitées par la composante pour l'instant.

Le Président de l'Université de Corse

Paul-Marie ROMANI

